

Le redressement militaire de la France 1871-1914

Cette évocation s'appuie sur les collections du musée du Génie

Au lendemain du désastre de la guerre franco-prussienne qui a mis en lumière les défaillances de l'organisation militaire de la France et les faiblesses de ses forces armées, la III^e République engage une réforme militaire majeure.

Le pays était entré dans ce conflit sans avoir l'armée de sa politique. Les avertissements ne manquaient pourtant pas. Les expéditions du II^e Empire avaient révélé bien des insuffisances et la défaite de l'Autriche à Sadowa annonçait l'émergence d'une nouvelle puissance militaire : la Prusse. L'Empereur en était conscient mais, affaibli, n'avait pas fait prévaloir ses vues.

Le redressement militaire, priorité nationale après la défaite, s'inspire largement de l'exemple prussien et des leçons tirées du conflit. Il est le résultat de trois objectifs mis en oeuvre simultanément et sans délai :

- la reconstitution des forces,
- la réorganisation du haut commandement et la préparation à la guerre,
- la modernisation des forces.

Le traumatisme subi et les menaces que le pangermanisme triomphant fait peser sur la Nation expliquent l'ampleur de la réforme, véritable refondation qui mobilise tous les efforts pendant quatre décennies à partir de 1872.

La présente étude traitera principalement des deux premiers objectifs en les illustrant par des exemples angevins. Les autres aspects de la réforme seront brièvement évoqués sans être développés.

I – La reconstitution des forces

La défaite de 1870 est d'abord celle d'un système incapable de fournir un volume de forces suffisant. L'armée impériale a été laminée en sept semaines. Pour poursuivre la guerre le gouvernement de la Défense nationale n'a eu d'autre ressource que d'amalgamer les restes des formations d'active à la garde nationale, réserve laborieusement mise sur pied, et aux volontaires. Mais l'expédient n'a pu que retarder l'inéluctable défaite.

2.1. L'adoption du service militaire obligatoire et universel

C'est le premier chantier majeur de la reconstruction de l'outil militaire, condition incontournable permettant de compenser l'infériorité numérique de la Nation vis-à-vis de l'Allemagne. Le système prussien sert de modèle. Il faudra trente ans pour que le passage au service militaire obligatoire et universel soit effectif.

Loi du 27 juillet 1872 portant sur le <i>recrutement de l'Armée</i>	Institution du service militaire universel avec mise en œuvre du tirage au sort : le premier groupe effectue un service de 5 ans, le second est mis en disponibilité au bout d'un an. Suppression du remplacement, mais les dispenses sont admises. Création du corps des officiers de réserve et apparition de périodes d'instruction pour les réservistes.	<i>service actif</i>	<i>réserve active</i>	<i>service territorial</i>	<i>réserve territoriale</i>	<i>total</i>
		5 ans	4 ans	5 ans	6 ans	20 ans
1877	Modification du service actif ramené à 4 ans					
Loi du 15 juillet 1889 dite " <i>Loi Freycinet</i> " ou loi " <i>curés sac au dos</i> "	Suppression des exemptions pour les ecclésiastiques et les enseignants désormais tenus à un an de service. Limitation de la durée du service actif à trois ans.	<i>service actif</i>	<i>réserve active</i>	<i>service territorial</i>	<i>réserve territoriale</i>	<i>total</i>
		3 ans	7 ans	6 ans	9 ans	25 ans
Loi du 19 juillet 1892	Modification de la durée de la réserve active et de la réserve territoriale.	<i>service actif</i>	<i>réserve active</i>	<i>service territorial</i>	<i>réserve territoriale</i>	<i>total</i>
		3 ans	10 ans	6 ans	6 ans	25 ans

Loi du 13 juillet 1895	La loi impose un service d'un an aux dispensés pour raisons familiales.				
Loi du 21 mars 1905, dite "Loi Berteaux"	La loi établit enfin le service universel et égalitaire pour tous . Suppression des dispenses et du tirage au sort.				
	<i>service actif</i>	<i>réserve active</i>	<i>service territorial</i>	<i>réserve territoriale</i>	<i>total</i>
	2 ans	11 ans	6 ans	6 ans	25 ans
Loi du 19 juillet 1913, dite "Loi des 3 ans"	Afin de pallier l'infériorité numérique croissante de la France face à l'Allemagne.				
	<i>service actif</i>	<i>réserve active</i>	<i>service territorial</i>	<i>réserve territoriale</i>	<i>total</i>
	3 ans	11 ans	7 ans	7 ans	28 ans

Avec la loi de 1913, l'armée de temps de paix passe de 520 000 à 736 000 hommes. Elle permet notamment la création de 10 nouveaux régiments d'infanterie (n^{os} 164 à 173) et d'un CA, le XXI^e.

2.2. Le cursus militaire du soldat-citoyen

Le parcours militaire individuel suit en théorie un cheminement bien tracé dès lors que l'affectation initiale est prononcée. Les affectations ultérieures en découlent mécaniquement selon la tranche d'âge. Le cursus est établi comme suit :

Âge	Position	Affectation prévue
21 à 23 ans	Armée d'active	régiments d'active
24 à 34 ans	Réserve de l'armée d'active	complément des régiments d'active portés à l'effectif guerre et régiments de réserve
35 à 41 ans	Armée territoriale	régiments de l'armée territoriale (RAT)
42 à 47 ans	Réserve de l'armée territoriale	complément des régiments territoriaux et unités de garde des voies de communication (GVC)

Les services recrutent pour une part importante de leur effectif parmi les personnels désignés pour le **service auxiliaire**. Ce sont des spécialistes et/ou des recrues que leur condition physique voue à des tâches sédentaires, généralement à l'arrière : ouvriers du fer, du bois, tailleurs, cordonniers, bourreliers, selliers, boulangers, conducteurs automobiles.

Les **affectés spéciaux** sont des spécialistes, mobilisés dans leur emploi (douaniers, chasseurs forestiers, techniciens des chemins de fer, postiers et télégraphistes).

Les réservistes sont convoqués pour des périodes de manœuvres et d'exercices, en principe, 2 fois quatre semaines ("les vingt-huit jours"). Les territoriaux le sont une fois deux semaines.

En 1914, l'équilibre en effectif est réalisé.

Effectifs en 1914	FRANCE	ALLEMAGNE
Effectif de l'armée active	880.000 hommes	850 000 hommes
Effectif après mobilisation	3 580 000 *	3 800 000

* 25 classes sous les drapeaux (classes 1889 à 1914 - hommes nés entre 1869 et 1894)

2.3. La réorganisation militaire du territoire

La nouvelle organisation, d'inspiration germanique également, vise à régionaliser le recrutement. Elle découpe le territoire métropolitain en régions militaires (RM) (de 2 à 5 départements) qui mettent sur pied des forces de façon autonome et les entretiennent.

Loi du 24 juillet 1873 portant sur "l'organisation de l'armée"	Création de 18 Corps d'armée (CA) permanents dès le temps de paix - grandes unités opérationnelles qui, en temps de paix, assurent également le commandement territorial : Région Militaire (RM).
Loi du 13 mars 1875, dite "de constitution des cadres et des effectifs"	Il s'agit en fait de la description des forces et de leurs dotations, en particulier sur le plan de l'encadrement et des effectifs. Voir fiche : "L'armée de terre en 1914"

Les **régions militaires** (RM) sont des bassins de recrutement autonomes ayant la capacité à lever approximativement le même nombre de recrues. Chaque RM met sur pied au moins un corps d'armée permanent de l'armée d'active, une division de réserve et des formations de la territoriale. Paris et Lyon, partagées entre plusieurs régions militaires, possèdent le statut particulier de gouvernorat militaire.

- La *région militaire* est un grand commandement territorial dont la fonction principale est de préparer et conduire la mobilisation et de soutenir les forces stationnées ou en transit sur leur territoire.
- Le *corps d'armée* qui a le même numéro que la région militaire de stationnement est un grand commandement opérationnel. Force interarmes de 40 000 hommes dont la structure est normée, le CA a, en théorie, les moyens de combattre en totale autonomie.

En temps de paix, le général commandant le CA commande également la RM, les troupes, services et établissements militaires qui y sont stationnés. Il est responsable de l'exécution des mesures de mobilisation. En temps de guerre, il commande le CA ; le général-adjoint le relève dans le commandement de la RM.

L'organisation territoriale évolue jusqu'à la guerre passant de 18 à 21 régions.

Décret du 6 août 1874	création de la XIX ^e RM (Alger)
Décret du 8 février 1898	dédoulement de la VI ^e RM (Châlons-sur-Marne) ; création de la XX ^e RM (Nancy)
Décret du 6 septembre 1899	modifications apportées aux limites des VII ^e RM (Besançon) et XX ^e RM (Nancy)
Décret du 22 septembre 1913	modification des II ^e (Amiens), VI ^e (Châlons-sur-Marne), VII ^e (Besançon) et XX ^e RM (Nancy) dédoulement de la VII ^e RM (Besançon) avec création de la XXI ^e RM (Epinal) *

* La Loi de trois ans permet de créer 10 régiments d'infanterie supplémentaires (un CA supplémentaire)

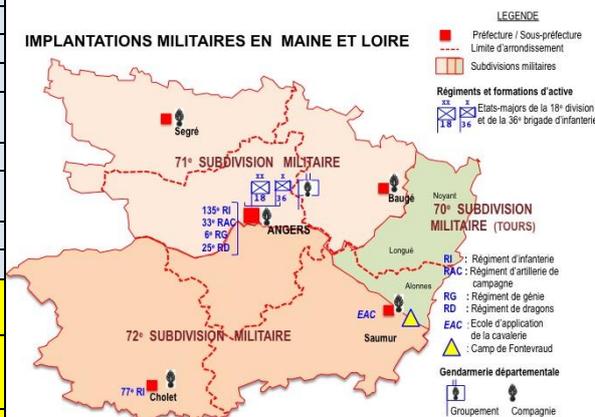
Découpage territorial en 1914

RM	Siège	Départements	CA
I ^{ère} RM	LILLE	Nord ; Pas-de-Calais	1 ^{er} CA
II ^e RM	AMIENS	Aisne ; Oise ; Somme	2 ^e CA
III ^e RM	ROUEN	Calvados ; Eure ; Seine inférieure	3 ^e CA
IV ^e RM	LE MANS	Eure-et-Loire ; Mayenne ; Orne ; Sarthe	4 ^e CA
V ^e RM	ORLEANS	Loiret ; Loir-et-Cher ; Seine-et-Marne ; Yonne	5 ^e CA
VI ^e RM	CHALONS-sur-MARNE	Ardennes ; Marne ; Meuse ; Meurthe-et-Moselle	6 ^e CA
VII ^e RM	BESANCON	Ain ; Doubs ; partie Haute-Saône ; Jura ; Territoire de Belfort ; Rhône	7 ^e CA
VIII ^e RM	BOURGES	Cher ; Côte-d'Or ; Nièvre ; Saône-et-Loire	8 ^e CA
IX ^e RM	TOURS	Deux-Sèvres ; Indre ; Indre-et-Loire ; Maine-et-Loire ; Vienne	9 ^e CA
X ^e RM	RENNES	Côte du Nord ; Ile et Vilaine ; Manche	10 ^e CA
XI ^e RM	NANTES	Finistère ; Loire inférieure ; Morbihan ; Vendée	11 ^e CA
XII ^e RM	LIMOGES	Charente ; Corrèze ; Creuse ; Dordogne ; Haute-Vienne	12 ^e CA
XIII ^e RM	CLERMONT-FERRAND	Allier ; Cantal ; Haute-Loire ; Loire ; Puy de Dôme	13 ^e CA
XIV ^e RM	GRENOBLE	Basses-Alpes ; Drôme ; Hautes-Alpes ; Haute-Savoie ; Isère ; partie Rhône ; Savoie	14 ^e CA
XV ^e RM	MARSEILLE	Alpes-Maritimes ; Ardèche ; Basses-Alpes ; Bouches-du-Rhône ; Corse ; Gard ; Var ; Vaucluse	15 ^e CA
XVI ^e RM	MONTPELLIER	Aude ; Aveyron ; Hérault ; Lozère ; Pyrénées-Orientales ; Tarn	16 ^e CA
XVII ^e RM	TOULOUSE	Ariège ; Haute-Garonne ; Gers, Lot ; Lot-et-Garonne ; Tarn-et-Garonne	17 ^e CA
XVIII ^e RM	BORDEAUX	Charente-Inférieure ; Gironde ; Landes ; Basses-Pyrénées ; Hautes-Pyrénées	18 ^e CA
XIX ^e RM	ALGER	Algérie ; Maroc ; Tunisie	19 ^e CA
XX ^e RM	NANCY	Aube ; Haute-Meuse ; Meurthe-et-Moselle ; Vosges	20 ^e CA
XXI ^e RM	EPINAL	Partie Haute-Saône ; Haute-Marne ; Meurthe-et-Moselle ; Vosges	21 ^e CA
GMP	Gouvernement militaire de PARIS	Seine ; Seine-et-Oise	3 ^e CA 5 ^e CA
GML	Gouvernement militaire de LYON	Rhône	7 ^e CA 14 ^e CA

Subdivisions militaires

Chaque RM comprend 8 subdivisions. Les subdivisions militaires sont composées d'arrondissements ou de cantons en fonction du nombre d'habitants. Elles disposent d'un bureau de recrutement qui, sous l'autorité de la RM, met en œuvre le *plan de recrutement*, recense les chevaux, mulets et voitures.

Région	Circonscription	Arrondissements et cantons
IX ^e REGION MILITAIRE Siège: TOURS	1 ^{ère}	Indre Issoudun, La Châtre, Châteauroux (moins Châtillon et Ecueillé)
	2 ^e	Indre Châteauroux (Châtillon et Ecueillé)
		Vienne Montmorillon
	3 ^e	Indre-et-Loire Loches
	4 ^e	Deux-Sèvres Parthenay, Bressuire, Niort
	5 ^e	Vienne Poitiers (moins Saint-Julien, Saint-Georges, Neuville et Mirebeau), Civray
		Deux-Sèvres Melle
	6 ^e	Vienne Châtellerault, Loudun, Poitiers (Saint-Julien, Saint-Georges, Neuville et Mirebeau)
		Indre-et-Loire Chinon (moins Langeais et Bourgueil)
	7 ^e	Indre-et-Loire Tours, Chinon (Langeais et Bourgueil)
8 ^e	Maine-et-Loire Saumur (Saumur nord-est, nord-ouest et sud-est), Baugé (Noyant et Longué)	
	Maine-et-Loire Segré, Baugé (moins Noyant, Longué), Angers (moins Chalonnes, Ponts-de-Cé, Thouarcé)	
	Maine-et-Loire Cholet, Angers (Pont-de-Cé, Chalonnes, Thouarcé), Saumur (moins Saumur nord-est, nord-ouest et sud-est)	



II - La réorganisation du haut commandement et la préparation à la guerre

La défaite de 1870-1871 est celle du commandement. En août 1870, seule une fraction de l'armée d'active (250 000 hommes) a été engagée face à plus de 660.000 Allemands ! La mobilisation, réalisée dans le plus grand désordre, ne commencera à produire des effets que lorsque celle-ci aura été écrasée ou contrainte à la reddition. Les fortifications bastionnées des places frontalières, obsolètes, n'ont pu contenir l'invasion. L'armée française engagée par fractions, et donc, à chaque fois, dans un rapport de force très défavorable, est battue en détail.

2.1. La réforme du commandement

La défaite de la guerre de 1870-1871 n'est pas que la conséquence du rapport de force défavorable, elle traduit la faillite du commandement qui n'a su ou pu imposer une stratégie cohérente ni préparer les forces à un conflit européen majeur¹. La guerre déclarée, il s'est révélé incapable d'imprimer une direction cohérente aux opérations². Funestes lacunes, imputable principalement à l'inadaptation du système de formation des officiers appelés à exercer de hautes responsabilités. Le *Generalstab* (grand état-major allemand) et la *Kriegs Akademie* (école de Guerre) vont inspirer les réformes.

- **La réforme du haut-commandement**

Le haut-commandement après avoir surmonté la défiance du nouveau pouvoir républicain à son égard est remanié à plusieurs reprises. L'Etat-Major de l'Armée (EMA) qui succède à l'Etat-Major général en 1890 a désormais les moyens de se consacrer exclusivement à la préparation de la guerre sans être perturbé par les fluctuations politiques.

Le général Joffre, vice-président du Conseil supérieur de la Guerre³, obtient en 1911 une simplification de l'organisation et la clarification des responsabilités. Il cumule sa fonction avec celle de généralissime du temps de guerre et prend le titre de Chef d'Etat-Major général. L'organisation "guerre" du haut-commandement est précisée. L'EMA se dédouble en quartiers-généraux opérationnels : grand quartier-général de l'armée (GQG), QG d'armées, et en état-major de l'armée (EMA) chargé des questions organiques, finalement subordonné au général Joffre. Ces états-majors sont majoritairement armés

¹ Les officiers français de l'époque sont des meneurs d'hommes peu enclins à l'étude et à la réflexion, formés à la rude école des expéditions extérieures : Italie, Crimée, Mexique ; et coloniales : Algérie.

² Napoléon III, bien que malade, a pris le commandement et impose funestement l'étirement du dispositif initial. Circonstance aggravante, le gouvernement et l'Impératrice, préoccupés par la survie du régime, interviennent dans la direction des opérations depuis Paris.

³ Le CSG, placé sous la présidence du ministre de la Guerre, est composé du chef de l'état-major général (vice président), des généraux inspecteurs d'armée. Cet organisme est obligatoirement consulté pour tout projet concernant l'armée et la préparation des plans.

d'officiers brevetés. Cette concentration des pouvoirs se révélera des plus bénéfiques dès l'ouverture des hostilités, bien qu'il n'y ait pas de commandant en chef interarmées

Joffre fera de la qualité des officiers titulaires d'un grand commandement, un objectif qui lui assurera des inimitiés durables et qu'il poursuivra avec ténacité au cours des hostilités en sanctionnant toute défaillance.

- **La réforme de la formation d'état-major**

Le corps d'état-major est supprimé et, en 1876, remplacé par les "cours militaires spéciaux" destinés à préparer aux fonctions d'état-major et de commandement. En 1880, l'Ecole Supérieure de Guerre (ESG) est fondée sous la direction du général Lewal⁴ qui a inspiré le programme d'enseignement. L'étude des campagnes de l'Empire en est le support, animée par le commandant Maillard pour la tactique et le colonel Bonnal pour la stratégie.

En 1910, sur proposition du général Foch, directeur de l'ESG, le Centre des Hautes Etudes militaires (CHEM) est créé. Il sera la pépinière des futurs généraux.

- **L'élaboration d'une doctrine**

Ces deux organismes et le 3^e bureau (Opérations) de l'EMA relancent la réflexion doctrinale. Celle-ci profite de la perte de crédit de la fortification après la "crise de l'obus-torpille" en 1885. Elle fait l'objet de controverses passionnées. Avec Foch, l'orientation devient résolument offensive et s'impose finalement.

Sur le plan tactique, des dérives (dites de *l'offensive à outrance*⁵) conduisent, malgré les exemples récents de la guerre des Boers et de celle de Manchourie, à minimiser les effets dévastateurs de l'armement moderne. Les conséquences en seront funestes dès les premiers combats.

La primauté accordée à l'offensive se traduit dans les règlements⁶.

- **La planification opérationnelle**

De 1882 à 1913, une quinzaine de plans d'opérations sont préparés par l'EMA et soumis à l'approbation du CSG. Le plan XVII est mis en chantier à l'initiative du général Joffre en 1911. Son ultime version sera validée en avril 1913.

2.2. Le processus de montée en puissance des forces

La mobilisation⁷ et la concentration⁸ sont des opérations majeures, préparées de longue date et continuellement actualisées par deux chaînes de commandement spécialisées. Elles concernent tout ou partie de près de trois millions de réservistes et de territoriaux. *L'effort de guerre initial des belligérants est donné en conclusion de l'article.*

- **La mobilisation**

La planification d'ensemble, est établie par le 1^{er} Bureau (*organisation et mobilisation de l'armée*) de l'Etat-Major de l'Armée (EMA). Au niveau régional, la section de recrutement de l'EM du CA met en œuvre le *Plan de mobilisation*.

L'exécution par les dépôts régimentaires est planifiée jusque dans les détails infimes selon une rigueur mathématique.

⁴ Le général Lewal (1823-1908), Saint-Cyrien, participe aux études de la réorganisation militaire. Ecrivain militaire de renom, il se voit confier la direction de l'Ecole de Guerre à sa création. Il définit l'enseignement qui met au premier plan la *tactique des armes* et la *tactique générale*.

⁵ *L'offensive à outrance* est théorisée en 1911 par le colonel de Grandmaison lors de conférences à l'ESG. Il faut, selon lui, prendre l'initiative et la conserver, quitte à prendre des risques.

⁶ *Règlement sur la conduite des grandes unités* du 28 octobre 1913 ; *Règlement sur le service des armées en campagne* du 2 décembre 1913 ; *Règlement de manœuvre d'infanterie* du 20 avril 1914 ; etc.

⁷ La mobilisation couvre les opérations de mise sur pied de guerre d'une formation : incorporation, perception et ventilation des matériels et de la logistique

⁸ La concentration concerne le déploiement des unités en zones d'attente opérationnelles, proche des frontières, selon un plan d'opérations. Elle inclut les transports stratégiques entre les garnisons et la zone d'opération.

Mobilisation	Echelonnement théorique des opérations	Observations
J 1 - J 2	Mise sur pied de guerre des régiments d'active ⁹¹	Les unités d'active sont portées à l'effectif guerre par l'incorporation des trois plus jeunes classes de réservistes. Elles sont acheminées sans délai supplémentaire selon les priorités du plan de concentration. Les casernes libérées et les cantonnements réquisitionnés accueillent les unités issues de la mobilisation.
J 3 - J 7	Formation des régiments de réserve	Encadrement mixte : cadres d'active (noyau actif) et réservistes
J 8 - J 15	Formation des unités territoriales	Encadrement mixte J 1 : 1 ^{er} jour de la mobilisation

Par la suite, les dépôts alimentent les formations et organismes mis sur pied en recrues instruites et en spécialistes, voire en créaient de nouveaux.

En parallèle, les dépôts de remonte procèdent à la réquisition des animaux, essentiellement des équidés. D'août à décembre 1914, 700.000 équidés sont réquisitionnés, soit le cinquième des animaux recensés.

Schéma de principe des opérations conduites localement			
Dépôt de régiment	MET SUR PIED		
	Active	Réserve	Territoriale
d'infanterie (RI)	complément guerre du RI	1 régt d'infanterie de réserve (RI)	1 régt d'infanterie territoriale (RIT)
de cavalerie (RC)	complément guerre du RC	4 escadrons	2 escadrons territoriaux
d'artillerie (RA)	complément guerre du RA	1 groupe (3 batteries)	1 groupe territorial
du génie (RG)	renforcement des btns par dédoublement des cics portées à l'effectif guerre	3 compagnies du génie	1 bataillon territorial du génie

Les hommes effectuant leur service militaire (en août 1914 : classes 1911, 1912 et 1913) et les plus jeunes de la réserve (complément guerre) constituent les formations d'active (en 1914 : classes 1908, 1909, 1910).

Les réservistes plus âgés : (classes de 1899 à 1907) sont incorporés dans des régiments de réserve maintenus en arrière du front le temps nécessaire à leur prise en main et à un complément d'instruction.

L'armée territoriale constitue des unités destinées à des tâches sur les arrières : garnison des places, travaux de retranchement.

La réserve de l'armée territoriale est vouée à la surveillance des voies de communication, du littoral, aux travaux d'entretien. Une partie est maintenue dans les dépôts afin de compenser les pertes.

• La concentration

La concentration des forces (transport vers les zones de déploiement opérationnel prévues par le Plan XVII) mis au point par le 4^e Bureau (*étapes, chemins de fer, transport de troupes par voie de fer et par eau*) de l'EMA, repose sur une manœuvre des chemins de fer. Le plan de transport a été établi en relation avec les planificateurs des compagnies de chemins de fer. A la mobilisation, le ministre de la Guerre requiert les compagnies de chemins de fer dont une partie des spécialistes est militarisée dans leur emploi. Le service ordinaire des trains est suspendu pendant toute sa durée et la majorité du matériel roulant affectée au transport des forces. 4500 trains sont nécessaires au niveau national.

La planification prévoit :

Mobilisation	Transport	Phase opérationnelle	Observations
du 2 ^e au 4 ^e jour	du second échelon des corps de couverture	Couverture de sûreté jusqu'à J 6	2 ^e , 6 ^e , 20 ^e , 21 ^e , 7 ^e CA *
J 3 et J 4	de la cavalerie		CC et DC
de J 4 à J 10	des autres corps d'armée	Concentration des gros	selon un ordre de priorité en commençant par les divisions "hâtives" des 2 ^e , 5 ^e et 8 ^e CA), puis les CA et GDR
J 13	Fin d'acheminement des DR		Les DIT "de campagne", notamment
	Début de mise en place des DIT, parcs et logistique	Début des opérations	
J 16	Fin d'acheminement de l'Armée d'Afrique **		19 ^e CA débarqué dans les ports de Marseille et Sète
J 17	Fin d'acheminement des DIT		

J 1 : 1^{er} jour de la mobilisation

* Les forces d'active dont l'implantation est proche des frontières et la cavalerie assurent la *couverture de sûreté* afin de donner le temps à la Nation de mobiliser et de concentrer les forces sans crainte d'une offensive brusquée de l'ennemi.

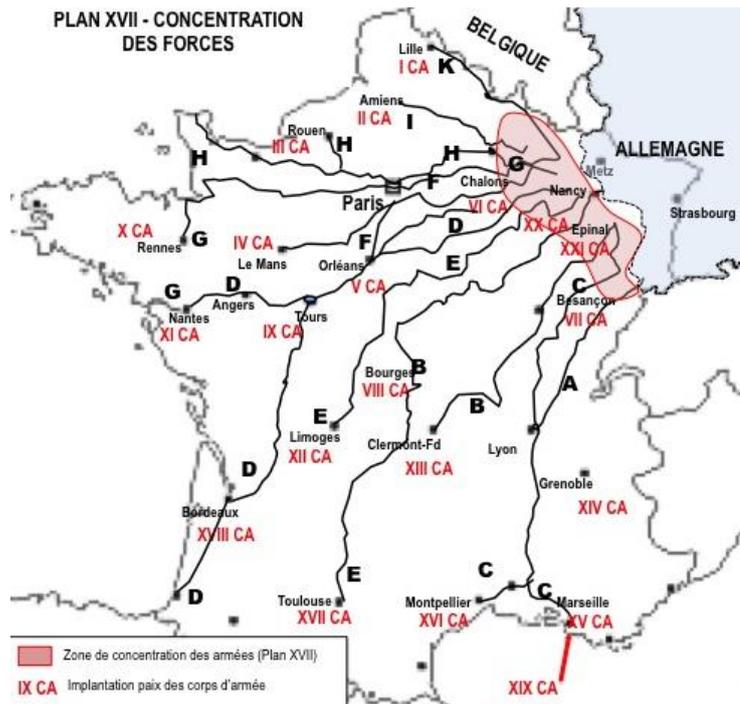
** L'Armée d'Afrique ne concerne que les forces d'Afrique du Nord, rattachées à l'armée métropolitaine. Des troupes coloniales, seul le Corps d'armée colonial (CAC) formé en métropole est concerné.

⁹¹ Les formations d'active disposent en temps de paix de 2/3 de l'effectif. Elles sont complétées à la mobilisation par un *complément guerre* constitué à partir des trois derniers contingents libérés.

De 1888 à 1893, un réseau ferré de 10 lignes stratégiques à deux voies a été aménagé sous la supervision du ministère des Transports (*Plan Freycinet*). Des rocadés les relient et toutes les sous-préfectures sont desservies. Ce réseau permet l'acheminement des forces et de leur logistique dans les zones de concentration prévues.

Le transport du 9^e CA, affecté à la II^e armée du général de Castelnau en Lorraine relève du plan de transport B. La ligne D lui est affectée.

Voir fiches :
 ○ "La mobilisation et la concentration des forces"
 ○ "L'armée de terre en 1914"



2.3. La reconstitution des défenses aux frontières

L'annexion des départements d'Alsace et de Lorraine par le Reich a privé la France de ses fortifications aux frontières. Les places qui lui restent, de tracé bastionné, sont obsolètes. Le directeur du génie, le général Séré de Rivières a reçu la mission de reconstituer le "bouclier". Le système qu'il propose est accepté en 1874 et immédiatement mis en œuvre.

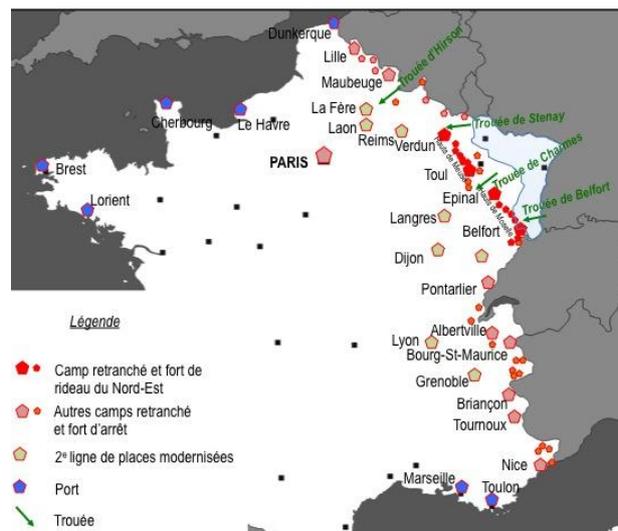
Loi du 17 juillet 1874 relative à l'amélioration des défenses des frontières de l'Est	Etudes et mise en œuvre du système "Séré de Rivières" Budget de 700 000 millions de francs or
--	--

Le système Séré de Rivières concerne l'ensemble des frontières et les ports. Il prend en compte les progrès de l'artillerie et l'utilisation militaire du chemin de fer.

Aux frontières Nord-Est, le système est articulé en deux rideaux défensifs - *Verdun/Toul* et *Epinal/Belfort* - de forts polygonaux s'appuyant chacun sur deux môles - *les camps retranchés* - qui canalisent l'ennemi vers des *trouées* où l'armée en campagne pourrait le manœuvrer.

Le programme retenu est achevé en 1885¹⁰. 450 ouvrages ont été réalisés, dont 166 forts importants. Mais à partir des années 1880, les progrès techniques de l'artillerie notamment, rendent le système Séré de Rivières obsolète (crise de "l'obus-torpille" - 1883-1886).

A partir de 1885, les nouvelles techniques de construction : (enfouissement de la fortification, emploi du béton armé et de cuirassements : tourelles et casemates équipées de canons à tir rapide et d'armes automatiques) remettent les forts Séré de Rivière à niveau opérationnel.



¹⁰ Pour des raisons essentiellement budgétaires, seules les frontières Nord-Est et Sud-Est respectent les préconisations du concepteur. La frontière Nord et les camps retranchés de 2^e ligne ont été abandonnés ou réalisés à minima, le plus souvent par modernisation partielle de places anciennes.

En 1914, une majorité des forts du front Nord-Est a été modernisée ou construite selon les nouvelles normes.

- Voir fiches :**
- **Le redressement militaire de la France s'accompagne du renouveau de la fortification permanente – Le système Séré de Rivières**
 - **Le système Séré de Rivières modernisé – 1886-1918**

III - La modernisation des forces

La réforme intervient dans une ère de grandes mutations techniques et technologiques. Le commandement s'efforce d'en tirer le meilleur parti. Dans certains domaines, les progrès sont spectaculaires, cependant en 1914, malgré les avancées, l'armée française présente des lacunes et demeure par bien des aspects une armée du XIX^e siècle.

3.1. La mutation technologique

La révolution industrielle et technologique de la deuxième moitié du XIX^e siècle entraîne à partir de 1890 une mutation importante de toutes les armées européennes. L'armée française n'y échappe pas.

- **Une puissance de feu redoutable**

La mise en service du fusil à répétition Lebel (1886) puis des premières armes automatiques : mitrailleuses Puteaux (1892) puis St Etienne M^e1907 décuple la puissance de feu des armes de mêlée¹¹. 2000 mitrailleuses sont en service en 1914 (6 par RI).

Voir fiche : Une illustration de la révolution technologique et industrielle de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle : l'évolution de l'armement

A partir de 1877, l'artillerie connaît deux révolutions successives : le chargement par la culasse avec le système d'artillerie de Bange¹² puis le tir rapide avec l'emblématique canon de 75 mm M^e1897 tirant des munitions chargées à l'explosif brisant¹³. Les performances du canon de 75 mm M^e1897 sont si spectaculaires (supérieures au canon allemand de 77 mm) qu'elles entraînent une décision lourde de conséquences : « *L'artillerie ne prépare pas les attaques, elle les appuie* », conforme avec l'esprit de « *l'offensive à outrance* ». Le ministère de la Guerre favorise le développement de l'artillerie légère de campagne au détriment de l'artillerie lourde.

L'artillerie lourde est dévolue aux sièges, à la défense des places et des côtes. Sa composante "de campagne" est peu nombreuse et vieillissante. L'exemple de la guerre russo-japonaise (1904-1905) fait évoluer cette conception, mais trop tardivement pour que les effets en soient sensibles en 1914¹⁴. En 1913, les études portant sur l'artillerie lourde sont relancées mais aucune réalisation n'intervient avant 1915.

	Pièces de campagne légères	Pièces de campagne lourdes	Pièces de siège	Nb de canons pour 1 000 fusils
France	3840 de 75 mm 120 de 65 mm	380	380 (obsolètes) 700 pièces de place (anciennes)	4,4
Allemagne	4125 canons 1375 obusiers légers	2 000 (environ)	20 obusiers modernes à grande puissance	6,4

- **Une mobilité accrue**

Le transport des troupes et de la logistique sur les arrières repose essentiellement sur la voie ferrée. Le **Service des Chemins de Fer**, chargé du transport stratégique, créé en 1888 au sein du 4^e bureau de

¹¹ Infanterie et cavalerie.

¹² Ragon de Bange développe l'artillerie à canon d'acier, rayé et à chargement par la culasse, tirant un obus explosif ogival chargé à poudre noire.

¹³ Le tir rapide de grande précision (de 6 à 20 coups/mn pour le 75) et de grande efficacité est permis par l'invention :

- du frein hydraulique et de son récupérateur permettant la maîtrise du recul et le retour automatique de la pièce en batterie ;
- du bloc-culasse à vis excentrée ;
- de la nitro-cellulose (poudre sans fumée, en 1883), de la mélinite (explosif brisant, en 1885), de la fusée RYG (1892) et des munitions encartouchées.

¹⁴ En 1914, le 155 mm Rimailho M^e 1906 et le 105 L. modèle 1913 commencent à équiper les régiments d'artillerie lourde (RAL) récemment créés. Le 155 mm GPF (grande portée Filloux) et l'obusier de 220 C Schneider sont encore à l'état de prototypes.

l'EMA, est en relation constante avec le ministère des Transports et les compagnies de chemins de fer. En 1887, l'exploitation de la ligne Chartres-Orléans est confiée aux unités de sapeurs¹⁵ pour parfaire l'instruction de la spécialité. En 1899, les unités de sapeurs de chemins de fer sont regroupées au sein du 5^e régiment du génie de Versailles¹⁶. Celui-ci recrute parmi les spécialistes des compagnies de chemins de fer, militarisées en temps de guerre.

L'essor de l'automobile à partir de 1898 suscite l'intérêt de l'armée. En 1913, les bases de sa motorisation sont fixées. Le **Service Automobile** (SA) est créé au sein du train des équipages. Sa mise sur pied s'opère essentiellement par réquisition.

En 1914, 6000 camions, 1000 autobus, 1500 voitures de tourisme, 15 000 conducteurs sont réquisitionnés. Ils sont affectés dans 101 sections de transport de matériels et 25 sections de transport sanitaire. Les ouvriers des usines de construction automobiles sont mobilisés dans 21 sections de parc du matériel, soutenues par le Magasin central automobile (MCA), également créé en 1914.

Dans ce contexte, l'appui à la mobilité et le maintien des voies de communications prennent de l'importance. Elle se traduit notamment par le développement de la composante "ponts" au sein de l'arme du génie. Les 6^e et 7^e régiments de génie succèdent aux artilleurs pontonniers en 1894.

• **L'avènement de l'aéronautique et des transmissions**

En 1886, le *Service de l'Aérostation* est créé au sein de l'arme du génie¹⁷. A partir de 1909, alors que les premiers exploits aéronautiques confirment l'intérêt d'un développement militaire de l'aviation, l'armée de terre dote le génie et l'artillerie des premières structures aéronautiques spécifiques¹⁸.

En 1910, l'Inspection permanente de l'Aéronautique Militaire est créée aux ordres du général Roques et, en 1912, le service de l'Aviation maritime, future Aéronavale.

La loi du 29 mars 1912 sur l'organisation de l'Aéronautique militaire, placée aux ordres de l'inspecteur général, est l'acte fondateur de la spécialité. En 1914, la **direction de l'Aéronautique militaire** regroupe l'aviation et l'aérostation.



1911 Le lieutenant du génie Henri Rémy sur biplan Farman
Il décédera accidentellement le 5 novembre 1914 à Issy-les-Moulineaux.

Photographie : musée du Génie

Dotations en 1914

	Aviation	Aérostation	Observations
France	216 avions (27 escadrilles de 8 appareils)	7 dirigeables 4 compagnies d'aérostation de places (ballons captifs)	escadrilles réparties au sein des armées
Allemagne	238 avions (33 escadrilles de 6 appareils et 10 escadrilles de place-forte de 4 appareils)	12 Zeppelins 7 compagnies d'aérostation d'armée (drachen)	

Les **transmissions** reposent encore sur la télégraphie électrique et optique, les messages portés par estafettes et pigeons et les réseaux téléphoniques réquisitionnés mais les expériences de télégraphie sans fil et de radio-télégraphie conduites par le général Ferrié ont révélé l'intérêt d'un usage militaire.

¹⁵ Les trois premières compagnies spécialisées de sapeurs ont été créées sous le Second Empire. En 1876, les 1^{er}, 2^e et 3^e régiments de génie comptent chacun 2 compagnies de sapeurs voie-ferrée bientôt regroupées à Versailles.

¹⁶ Le 5^e RG a notamment pour mission le rétablissement rapide des voies ferrées, les ponts en particulier. Les officiers du génie avec le concours des groupes industriels développeront des ponts modulaires de différents gabarits pour VF et VR (Henry, Marcille, Pigeaud ...), encore utilisés de nos jours. Des stocks de ponts sont créés. Un polygone d'instruction est établi à Versailles : le Polygone des Matelots.

¹⁷ Décret du 19 mai 1886. Quatre compagnies d'aérostiers ont été créées au sein des régiments du génie. Elles constituent en 1900 le 25^e bataillon du génie à Versailles. À la mobilisation celui-ci forme huit compagnies d'aérostiers de campagne et quatre de place (Verdun, Toul, Epinal, Belfort). En 1911, les compagnies d'aérostiers de campagne sont supprimées et le personnel affecté aux dirigeables. L'entrée en guerre préserve les compagnies de places dont la disparition avait été décidée.

¹⁸ Laboratoire d'aéronautique de Chalais/Meudon, école supérieure d'aéronautique et de construction mécanique, direction du matériel aéronautique, école de pilotage militaire.

A partir de 1909, les télégraphistes sont formés au sein d'un bataillon de sapeurs-télégraphistes transformé en 1913 en 8^e régiment du génie implanté au Mont-Valérien (Suresnes). En 1914, les dotations sont encore limitées.

Niveau	Dotations
Armée	<ul style="list-style-type: none"> • 1 compagnie de sapeurs télégraphistes • 1 détachement de radio télégraphistes • 1 section de sapeurs télégraphistes d'étapes
Corps d'armée ou groupe de divisions	<ul style="list-style-type: none"> • 1 détachement de radio télégraphistes

A voir au Musée :	Cimaises	: - "la caserne citoyenne" - "le progrès" - "un nouveau système fortifié"	Espace chronologique XIX ^e /XX ^e siècle "
	Vitrines	: Séré de Rivières, Joffre, la conscription	"
	Mannequins	: - chef de corps du 4 ^e RG en grande tenue - sapeur en bourgeron blanc	Espace chronologique XIX ^e siècle Espace thématique "Combattre"

3.2. Un effort d'infrastructure sans précédent

En 1874, le parc de casernes est insuffisant pour héberger l'accroissement important de l'effectif. Mais il ne saurait être question de remettre en question la priorité absolue accordée à la fortification. Le directeur du génie, le général Séré de Rivières fait accepter le principe de la participation des villes de garnison et les départements au financement (loi du 4 août 1874).

Les infrastructures sont réalisées en cinq ans de 1875 à 1880. Les casernes de types 1874, situées en périphérie de villes desservies par le chemin de fer, sont fonctionnelles et modernes.

Au lendemain de la guerre de 18670, en Maine-et-Loire, seules les casernes de cavalerie *du Clon* à Angers sont de construction récente (II^e Empire). Les autres sont des infrastructures réquisitionnées inadaptées (*La Visitation, l'Académie, Mongazon*, etc), aliénées au fur et à mesure de la livraison des nouvelles casernes.

	Infrastructures	Autres baptêmes	Utilisation	Type de bâtiments	Subventions municipales
ANGERS	Dépôt de remonte	Quartier d'Harcourt en 1900	1854-1945	Quartier de cavalerie – dépôt II ^e Empire	1855 : 350.000 F
	Caserne d'Espagne	Casernes du Clon	1865-1968	Quartier de cavalerie II ^e Empire	1857 : 300.000 F
	Quartier d'Hautpoul	Casernes du Clon	1880-1947	Quartier de cavalerie II ^e Empire	
	Caserne Eblé		1881	Caserne d'artillerie 1874 puis du génie en 1894	1881 : 1 000.000 F
	Caserne Desjardins	La Brisepotière	1902-1994	Caserne d'infanterie 1874	1902 : 1 800.000 F
	Caserne Langlois	(ultérieurement Verneau)	1911	Caserne d'artillerie 1907	1920 : 1 000.000 F
CHOLET	Caserne Tharreau		1873-194	Caserne d'infanterie 1874	

La caserne Desjardins du 135^e RI à Angers,

Exemple type de la caserne de 1874 avec ses 3 bâtiments (un par bataillon) à 4 niveaux, mansardés, encadrant la place d'armes.

Le bâtiment de commandement ferme celle-ci. Hommes et chevaux sont séparés ; les écuries et magasins alignés en périphérie.



L'introduction de l'armement moderne entraîne le développement des infrastructures d'instruction : champs de tir et de terrains de manœuvre de garnison, camps régionaux comme *Le Ruchard* près de Tours pour le tir d'infanterie et écoles de spécialité telle l'*école des ponts* du 6^e RG à Angers.

Pour conclure : Une mutation inachevée

Malgré la transformation profonde des armées, des archaïsmes demeurent : uniformes et équipements d'un autre âge, doctrine offensive minimisant la puissance de feu des nouveaux armements et faisant l'impasse sur l'artillerie lourde, cavalerie obsolète.

Les réserves, de surcroît, insuffisamment instruites et entraînées, sont cantonnées aux missions secondaires. Les Allemands créeront la surprise en engageant leurs corps de réserve sans restrictions d'emploi.

EFFORT DE GUERRE INITIAL DES BELLIGERANTS

Source : "La Première Guerre mondiale" Général Valluy et Pierre Dufourcq - Larousse mars 1968

	Effectifs paix	Eff. mi-août 1914 (après mobilisation)	CA	DI	DR	Autres grandes unités	DC
France	880 000	3 750 000	21	47	25	13 DIT	10 (1CC)
Belgique	48 000	110 000		6 (équivalent à 12 DI françaises)			1
Royaume-Uni	255 000	780 000 (sans les Dominions)	3	6			1
Allemagne	880 000	3 750 000	25 active 14 réserve 2 Landwehr	51	31	32 Brig. Landwehr 6 D ersatz	11 (4 CC)
Autriche-Hongrie	480 000	2 000 000	17	49,5		2 D 16 brig. Lanstorm	11
Russie	1 400 000	4 500 000	37	79	35		29
Serbie	30 000	250 000		5	6		

Bibliographie

- *Histoire de l'armée française – général Weygand – Flammarion 1938*
- *La Première Guerre mondiale – général J.E. Valluy et Pierre Dufourcq - Larousse 1968*
- *Nouvelle histoire militaire de la France – William Serman et Jean-Paul Bertrand – Fayard 1998*
- *Histoire militaire de la France – T. III De 1871 à 1940 – sous la direction de Guy Pedroncini – Presses universitaires de France - Novembre 1992*
- *La chair et l'acier – L'armée française et l'invention de la guerre moderne (1914-1918) – Michel Goya - Tallandier Editions - 2004*